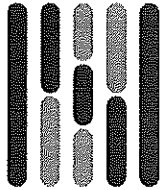


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-89

TARIFS DES SPECTACLES 2025

Date de la séance : 14 octobre 2024	Adopté à l'unanimité,
Date de convocation : 8 octobre 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 16	
Nombre de votants : 21	

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Isabelle AMEYE à M. Gilles BARBIER, Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LEROY à Mme Isabelle VAUQUELIN. M. Stéphane CHERRIER à M. Francis DAVOUST,

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY,

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de spectacles programmés en 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte-rendu de la commission Culture-Animation-Communication du 24 septembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- DÉCIDE de fixer les tarifs suivants :

1) **Théâtre de la Côte Fleurie**, le dimanche 9 février 2025 à la Salle du Haut Phare :

- 10 € tarif plein,
- 6 € tarif enfants - 16 ans.

2) **"Plein la vue" des Zigomatics**- le samedi 1er mars 2025 au Viking.

- 12 € tarif plein,
- 8 € tarif enfants - 16 ans.

3) **La Promesse de l'Aube**, le jeudi 24 avril 2025 au Viking.

- 18 € tarif plein,
- 10 € tarif étudiants et enfants - 16 ans.

- INDIQUE que les droits d'entrée seront encaissés par la régie mixte d'avances et de recettes pour les animations municipales et la billetterie en ligne MAPADO.

- AUTORISE Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 octobre 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN